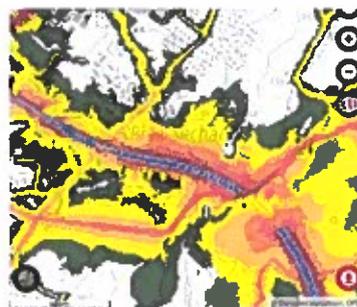


Interpellation ordinaire

Abaissement de la vitesse sur les autoroutes : y'a de l'espoir ?

En mai 2023, le Tribunal fédéral a pour la première fois tranché en faveur des habitants qui vivent à proximité des autoroutes, en abaissant entre 22h et 7h la vitesse sur l'A1 qui traverse la banlieue zurichoise. Ce récent arrêt du TF est une décision importante en faveur de la santé de toutes les personnes affectées par le bruit et la pollution de l'autoroute, car il offre des espoirs à tous les riverains.

L'autoroute A9 à Vennes présente aujourd'hui un trafic journalier moyen de 91'667 véhicules par jour (comptage suisse automatique de la circulation routière, OFROU, 2022) faisant de ces quelques kilomètres un des tronçons autoroutiers les plus fréquentés de Suisse romande. Datant de 1974, cet axe – dite autoroute de « contournement » de Lausanne – traverse les quartiers d'Isabelle de Montolieu et de Praz-Séchaud, un lieu qui possède l'un des taux de personnes par ménage les plus élevés de Lausanne (2,8 contre 2 pour le centre-ville). Dans ces zones, l'habitation la plus proche de l'autoroute est distante de 30 mètres seulement¹.



Sans surprise, la consultation de la carte du bruit nocturne démontre que les Lausannois-es habitant à proximité de l'autoroute subissent d'importantes nuisances sonores péjorant significativement leur qualité de vie et leur santé. Les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) sont aujourd'hui largement dépassées, à Praz-Séchaud comme à proximité de la Bourdonnette, du fait des axes autoroutiers.



Un abaissement de la vitesse nocturne à 80 km/h permettrait de réduire la pollution de l'air, les nuisances sonores et ne prolongerait le trajet des automobilistes que de quelques secondes. Dès lors, nous avons l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité partage-t-elle l'avis qu'il est nécessaire de baisser la vitesse sur les autoroutes lorsque celles-ci traversent des zones habitées ?
2. Forte du récent arrêté du Tribunal fédéral statuant pour la première fois en faveur des riverains, la Municipalité pourrait-elle écrire à l'OFROU pour demander une première diminution nocturne de la vitesse sur l'autoroute de contournement de Lausanne, particulièrement sur les tronçons entre La Blécherette et Vennes (A9) et à proximité de la Bourdonnette (A1) ?
3. Puis, dans un deuxième temps, la Municipalité pourrait-elle demander à l'OFROU un abaissement généralisé (jour et nuit) de la vitesse sur ces mêmes tronçons, en pérennisant les diminutions de vitesse qui seront mises en place durant la période des travaux de l'A9 à venir (soit 80km/heure durant les heures de pointe) ?


Séverine Graff


Johann Dupuis


Valéry Beaud

¹ L'abaissement de la vitesse autoroutière a déjà fait l'objet de deux interpellations de Valéry Beaud et crts - Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiment en 2011 et Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre La Blécherette et Vennes ? en 2017